

CONTRE LA LRU, POUR LE SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE, PAS DE VACANCE DE L'ACTION

MOTION BUDGET – CNESER DU 17 DECEMBRE

Présentée par : SNESUP-FSU – UNEF – SNASUB-FSU – FSU – SUP'RECHERCHE-UNSA - SNPTES-UNSA – A&I-UNSA – SGEN-CFDT – FERC-SUP-CGT – FCPE

Pour la première fois depuis 15 ans, le CNESER, n'examine aucune répartition de création d'emplois dans les universités. En effet, le budget 2008 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne prévoit aucune création de postes, alors que les manques en personnels de toutes catégories sont criants et que des créations de postes sont une condition nécessaire pour améliorer la réussite des étudiants en licence.

Quant au 1,8 milliard d'augmentation annoncé, il ne bénéficie réellement que marginalement aux étudiants, aux personnels, aux universités, aux organismes de recherche publique, puisque ces nouveaux crédits sont affectés pour l'essentiel à l'augmentation des exonérations d'impôts, à un jeu d'écriture sur le paiement des retraites des personnels, à des opérations immobilières prévues depuis longtemps (Jussieu, Mulhouse et Collège de France) et que 391 millions d'euros s'évaporent dans l'inflation.

Le plan réussite en licence annoncé la semaine passée fait enfin de la réussite des étudiants une priorité. Celui-ci apporte des premières réponses pour lutter contre l'échec en premier cycle. Cependant sans création d'emploi, le suivi individualisé, l'augmentation du nombre d'heures de cours ou l'amélioration de l'orientation resteront de vaines promesses. Le CNESER demande à ce qu'un plan pluriannuel de recrutement soit mis en place. [...]

La part des financements de la recherche sur projets (+ 190 millions d'euros, dont 2/3 pour l'ANR) est renforcée, ce qui entraîne une stagnation des crédits de base des unités. Une telle situation développe l'emploi précaire et ne peut assurer la recherche fondamentale nécessaire au pays et à l'avancement des connaissances. [...]

Les infrastructures universitaires n'offrent pas partout les conditions de sécurité nécessaires à l'enseignement et la recherche et offrent souvent de piètres conditions de travail. Il faut mettre en place rapidement un plan pluriannuel de rénovation et de construction universitaire, dont le CNESER doit débattre, réellement budgétisé au-delà des milliards annoncés liés à la vente d'une partie d'EDF.

Pour ces raisons, le CNESER considère que ce budget et sa répartition sont inacceptables. Le CNESER demande que le Ministère s'engage sur un plan pluriannuel de créations d'emplois et qu'il accorde les financements nécessaires à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

Votée par 30 pour – 7 contre – 6 abstentions – 0 NPPV

INTERPELLATION DU MINISTERE A L'OCCASION DE LA REUNION DES MEMBRES DES BUREAUX DES SECTIONS DU CNU le 17 décembre 2007

Des 35 minutes du discours introductif de la Ministre, nous ne retiendrons que son auto-satisfaction habituelle et qu'elle envisage une mesure demandée de longue date par le SNESUP pour améliorer le fonctionnement des sections en élargissant leur bureau. Il faut dire qu'elle affecte le CNU d'une inédite mission « de gestion des ressources humaines » ! Après s'être étendue sur la qualité des membres nommés, devant une assemblée exclusivement composée d'élus, et qui, visiblement n'était pas dupe de ses effets de manche, elle a vivement été interpellée.

Jacques Moret, vice-président sortant de la CP-CNU (élu SNESUP en 65^{ème} section) insiste sur le danger des PEDR attribuées localement et demande qu'une moitié des PEDR soit attribuée par le CNU ainsi que le maintien de la moitié des promotions au niveau national.

**Le CNESER a rejeté
le budget et sa répartition par
37 contre, 10 pour et 3 abstentions**

Didier Chamma (31^{ème} section) lit une déclaration des élus SNESUP rappelant notre exigence d'abrogation de la LRU, puis se focalise sur deux des 10 points du memorandum unitaire (doubler les moyens en personnels en trois ans, lancer un plan pluriannuel de recrutement en personnel enseignant-chercheur et BIATOS, combattre la précarité). La ministre considère que le recours aux doctorants-tuteurs suffit amplement.

Dominique Faudot (27^{ème} section) dénonce une contradiction forte dans les propos de la ministre qui défend à la fois la qualité de « nommés » des experts de l'AERES (parce qu'ils n'ont pas à juger les personnes) et des membres des futurs Comités de Sélection que la Ministre décrit comme le dernier rempart « contre le localisme » et l'« endogamie universitaire » (sic).

Affichant une méconnaissance du monde universitaire : « c'est la première fois que j'entends parler d'un problème d'attribution de la PEDR dans la LRU », la Ministre n'apporte aucune réponse aux revendications posées.

**De multiples raisons pour
amplifier nos actions.**